MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

8ème année N° 20

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

5ème Edition n° 5 II Juin I960

A V E R T I S S E M E N T

CARPOCAPSE Zones V et VI

Le relèvement constant de la température entraîne un accroissement de l'activité de l'insecte et rend nécessaire l'exécution d'un traitement qui doit assurer la protection des fruits de façon constante à partir du 15 juin.

I N F O R M A T I O N S

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS Zones V et VI

La maladie étant susceptible de continuer ses ravages, il convient de renouveler les traitements appropriés.

OIDIUM du POMMIER Zones V et VI

Continuer la lutte en supprimant les extrémités oïdiées et en réalisant un traitement spécifique.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant, TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.